



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 94926

Texte de la question

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales vient de rendre public un rapport sur l'enseignement des disciplines scientifiques dans le primaire et le secondaire. La mission s'est tout d'abord efforcée de faire le point, dans le monde et en France, sur l'inquiétant problème de la désaffection des jeunes pour les études scientifiques. Elle s'est ensuite interrogée sur les contenus, les méthodes mais aussi le rôle et la place dans le système scolaire des disciplines scientifiques. Dans son rapport, la mission propose, au cours du collège, de rendre obligatoire les activités d'investigation, d'observation et d'expérimentation dans une approche interdisciplinaire. M. François Grosdidier demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition parlementaire.

Texte de la réponse

Le problème de la désaffection des jeunes pour les études scientifiques, analysé dans le rapport sur l'enseignement des disciplines scientifiques, est l'un des défis majeurs auxquels notre système éducatif aura à répondre dans les années à venir. Les propositions formulées dans ce rapport constituent une contribution importante et pertinente à ce débat. La proposition de rendre obligatoire les activités d'investigation, d'observation et d'expérimentation dans une approche interdisciplinaire rejoint les orientations qui ont été prises dans le cadre de la rénovation des programmes de l'école primaire et du collège. Ainsi, les principes du plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école (PRESTE) engagé en 1996 ont été intégrés au programme de l'école primaire en application depuis la rentrée de l'année scolaire 2002-2003. Ce plan de rénovation s'inspire de La main à la pâte tout en restant distinct et vise deux objectifs essentiels : un enseignement des sciences et de la technologie effectif dans toutes les classes et s'inscrivant dans le cadre des horaires de l'école primaire arrêtés le 25 janvier 2002 et publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 1 du 14 février 2002 ; la construction des apprentissages par les élèves, acteurs des activités scientifiques : observation d'un phénomène, investigations réfléchies, échanges et argumentation, synthèse. Au niveau du collège, de nouveaux programmes (en application depuis la rentrée 2005-2006 pour la classe de sixième et à compter de la rentrée 2006-2007 pour la classe de cinquième) ont été élaborés conjointement par des experts des trois disciplines : mathématiques, sciences de la vie et de la Terre et sciences physiques et chimiques afin d'en faire ressortir les points de convergence. Dans la continuité de l'école primaire, ces programmes privilégient une démarche d'investigation aussi bien dans le cadre de l'enseignement des sciences expérimentales que dans celui des mathématiques.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94926

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5310

Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 569